

Décret n°78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil — Chapitre IV : Dispositions d'application.

Mormons / Saints des derniers jours

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	07/07/1978
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	78-704
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000696176

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Pour l'application des articles 45 à 47 du présent décret à Saint Pierre et Miquelon, à Saint Barthélémy et dans les Terres australes et antarctiques françaises, la référence à l'article 26 du règlement [...]

[...] Tout associé peut, après toute modification statutaire, demander à la société la délivrance d'une copie certifiée conforme des statuts en vigueur au jour de la demande. [...] La société doit annexer à ce document la liste mise à jour des associés ainsi que des gérants et, le cas échéant, des commissaires aux comptes ou des membres de l'organe de surveillance. [...]

[...] Lorsque l'ordre du jour de l'assemblée porte sur la reddition de compte des gérants, le rapport d'ensemble sur l'activité de la société prévu à l'article 1856 du code civil, les rapports de l'organe de [...] des commissaires aux comptes s'il y a lieu, le texte des résolutions proposées et tous autres documents nécessaires à l'information des associés sont adressés à chacun d'eux par lettre simple, quinze jours [...]

RÉFÉRENCE

DECRET 78-704 du 7 juillet 1978, « Décret n°78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil – Chapitre IV : Dispositions d'application. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000696176> (consulté le 29 août 2026).